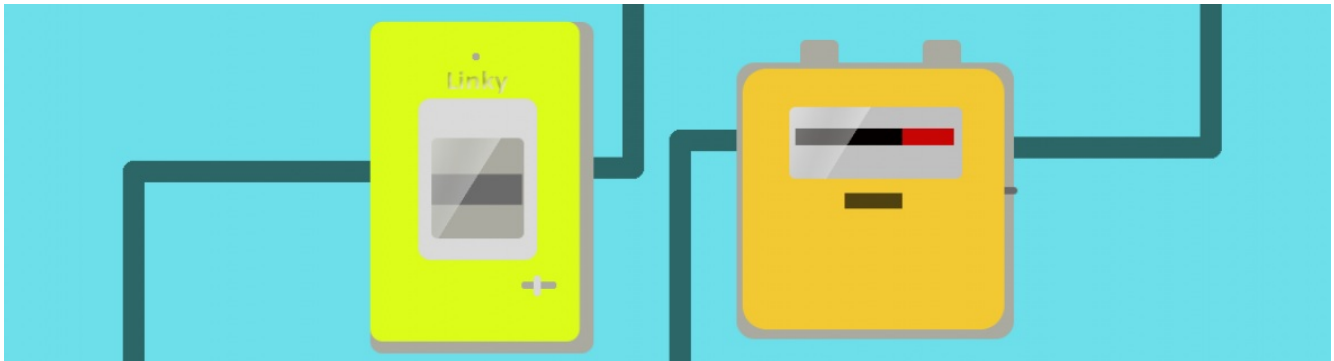


Fiche Pratique



Les compteurs communicants Linky et Gazpar

L'essentiel

Le remplacement de l'ensemble des compteurs d'électricité et de gaz naturel par des compteurs communicants (LINKY, GAZPAR ou autre) est presque entièrement finalisé.

Ces compteurs n'obligent plus les consommateurs à être présents pour les relevés de compteur (lorsqu'ils sont situés à l'intérieur du logement).

En électricité, le gestionnaire de réseau peut piloter le réseau de manière plus efficace et réaliser certaines opérations techniques à distance (sans présence du consommateur).

Les compteurs communicants permettent une facturation plus précise car basée sur des relevés plus fréquents.

Compteurs communicants : fonctionnement, remplacement et impacts

Un compteur communicant : qu'est-ce que c'est ?

Les compteurs communicants, parfois appelés compteurs intelligents ou « smart meters », enregistrent la consommation d'énergie comme les anciens modèles. Toutefois, ils disposent d'une fonctionnalité clé supplémentaire : ils transmettent automatiquement les données de consommation aux systèmes d'information des gestionnaires de réseaux.

Grâce à cette communication, plusieurs opérations peuvent désormais être réalisées à distance : mise en service, résiliation lors d'un déménagement, augmentation de puissance ou encore gestion optimisée du réseau. Ces fonctionnalités représentent une avancée majeure en matière d'efficacité.

Rappel : les gestionnaires de réseaux, aussi appelés distributeurs, sont responsables du réseau et des compteurs, quel que soit le fournisseur choisi.

Sur 95 % du territoire, ENEDIS déploie le compteur d'électricité communicant LINKY, tandis que GRDF installe le compteur de gaz naturel GAZPAR sur la majorité du réseau de gaz. Les entreprises locales de distribution procèdent également à l'installation de compteurs similaires dans les autres zones.

Ces compteurs sont reconnaissables à leur couleur vive :



LINKY



GAZPAR

Quels changements pour les consommateurs ?

Le remplacement du compteur ne modifie ni le contrat ni le prix de la fourniture d'électricité ou de gaz. Cette opération est entièrement gratuite pour l'utilisateur.

Voici les avantages principaux :

- ✓ **Relevé à distance** : plus besoin d'être présent lors d'un relevé situé à l'intérieur du logement. Les fournisseurs disposent de données mensuelles précises.
- ✓ **Optimisation du réseau électrique** : certaines prestations (changement de puissance ou d'option tarifaire) sont désormais possibles à distance, souvent à moindre coût.
- ✓ **Suivi de la consommation** : chaque utilisateur peut consulter sa consommation quotidienne sur un site sécurisé proposé par le gestionnaire de réseau.
- ✓ **Offres personnalisées** : de nouveaux tarifs peuvent être proposés selon les jours (semaine/week-end) ou la puissance réellement utilisée.

Quel a été le calendrier de remplacement ?

La pose des compteurs LINKY a commencé fin 2015 et le remplacement de l'ensemble des anciens compteurs est désormais presque entièrement achevé. L'objectif intermédiaire de 80 % de remplacement au 31 décembre 2020 a été atteint ([article R341-8 du code de l'énergie](#)).

Concernant le gaz naturel, GRDF a lancé le déploiement de GAZPAR en mai 2017. Ce remplacement s'est achevé en 2022.

Pour plus d'informations locales, chaque gestionnaire de réseau fournit un suivi sur son site :

- ✓ [ENEDIS - Linky](#)
- ✓ [GRDF - GAZPAR](#)
- ✓ Entreprises locales de distribution : consulter les sites concernés*

Suis-je obligé d'accepter le changement de compteur ?

Le compteur d'électricité appartient aux collectivités locales et celui de gaz à GRDF. Ainsi, le consommateur ne peut pas en revendiquer la propriété.

Selon le [Code de l'énergie](#), le gestionnaire est responsable de toutes les opérations liées aux compteurs : pose, contrôle, renouvellement, entretien et gestion des données. Par conséquent, il est interdit de refuser le changement.

En bloquant l'accès au compteur avec un cadenas ou une chaîne, on empêche également les secours d'intervenir rapidement en cas d'incendie, ce qui pourrait aggraver la situation.

Comment se passe concrètement le changement ?

Sur la zone ENEDIS/GRDF (95 % du territoire), les consommateurs reçoivent un courrier avec la date de l'intervention et les coordonnées du sous-traitant. Le remplacement est gratuit.

Pour s'assurer de la fiabilité du prestataire, on peut contacter le 0 800 05 46 59 pour l'électricité ou bien aller sur www.grdf.fr pour le gaz.

Le remplacement dure environ 30 minutes. L'ancien emplacement et les branchements sont conservés. Il n'est pas nécessaire d'être présent si le compteur est à l'extérieur et accessible.

- ✓ **Électricité** : une coupure courte a lieu. Le technicien rebranche à l'identique les équipements comme le ballon d'eau chaude. Aucune action n'est requise après l'intervention.
- ✓ **Gaz** : avant l'intervention, il est recommandé de couper les appareils au gaz. Dans 90 % des cas, le compteur est remplacé. Sinon, un module communicant est ajouté. Une remise en gaz est ensuite effectuée. En cas d'absence, le technicien laisse une notice ou reprogramme une visite.

Le technicien relève les index avant et après le remplacement. Généralement, les nouveaux compteurs affichent un index à 0. Pour éviter tout litige, il est conseillé de noter ou photographier les index juste avant le remplacement.

Comment accéder à ma consommation d'énergie ?

Comme auparavant, les compteurs affichent la consommation. Toutefois, il est désormais possible de suivre ses données sur le site du gestionnaire de réseau.

Une fois l'espace personnel créé, je peux consulter ma consommation mensuelle ou journalière : [ENEDIS – électricité](#) et [GRDF – gaz](#).

Peut-on faire des économies grâce à ces compteurs ?

Le compteur en lui-même ne permet pas d'économiser. Cependant, le suivi offert permet de mieux maîtriser sa consommation. Il est aussi possible d'activer des alertes personnalisées ou d'installer un affichage déporté.

Depuis le 1^{er} octobre 2022, les fournisseurs doivent proposer une offre de transmission des données aux bénéficiaires du chèque énergie ([décret n°2021-608](#)).

Pour aller plus loin, je consulte :

- > Fiche « Je fais des économies d'énergie »
- > Fiche « Travaux de rénovation énergétique »
- > Site de l'ADEME
- > Site Ecowatt

Enfin, le Service public de la rénovation peut m'accompagner : france-renov.gouv.fr ou 0 808 800 700.

Foire aux questions

Y a-t-il des frais si je refuse Linky ?

Les consommateurs ne peuvent pas s'opposer à l'installation d'un compteur Linky. Si le compteur communicant n'est pas installé de votre fait, des frais de relève s'appliquent : 6,48 € tous les deux mois, plus 4,14 € supplémentaires si vous ne communiquez pas vos index ou ne prenez pas rendez-vous. Pour plus d'infos : [délibération de la CRE n°2025-78 du 13 mars 2025](#)

Les coupures peuvent-elles être faites à distance ?

En électricité, une réduction de puissance est possible à distance. Toutefois, une coupure totale ne peut être effectuée qu'après déplacement d'un technicien. En gaz, la coupure à distance est techniquement impossible.

Mes données sont-elles protégées ?

Les données sont cryptées dès le compteur. Leur transmission est sécurisée. Seules les données mensuelles sont envoyées aux fournisseurs. Pour le reste, mon autorisation est nécessaire.

Y a-t-il des ondes émises ?

Le compteur LINKY utilise la technologie CPL via les câbles électriques pour communiquer avec un concentrateur, sorte de mini-ordinateur intégré aux postes de transformation HTA/BT. Ce concentrateur communique avec le système d'information centralisé du gestionnaire de réseau par transmission cellulaire GPRS

Pour le compteur GAZPAR, la transmission se fait deux fois par jour par onde radio (169 MHz). Des études menées par l'ANFR et l'ANSES confirment l'absence de risques avérés pour la santé.

Quel est le coût ?

Le remplacement est gratuit. Le financement se fait via le tarif d'acheminement payé par les fournisseurs. Ce coût est déjà inclus dans les factures d'énergie.

Le projet LINKY a coûté 5 milliards d'euros. Selon la CRE, les économies d'exploitation d'ENEDIS compenseront cet investissement. GAZPAR a coûté 1 milliard d'euros. Le surcoût, estimé à 2 à 3 euros par an, est partiellement compensé par les économies réalisées.

Pour aller plus loin :

- ✓ [Site de la CRE](#), [Site de l'INC](#), [Enedis – compteur Linky](#), [GRDF – compteur Gazpar](#)

* Sur 95 % du territoire, ENEDIS et GRDF assurent la gestion des compteurs. Pour les 5 % restants, ce sont des entreprises locales de distribution (ex : REGaz à Bordeaux, GREENALP à Grenoble, URM à Metz). Leurs sites précisent les modalités d'installation.



Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :

Je consulte le site internet www.energie-info.fr ou je contacte le

0 800 112 212

Service & appel
gratuite